

Demande de Permis de Construire



Contenu :

- PCMI 1. Plan de situation IGN au 1/25000e
- Plan Cadastral au 1/500e
- PCMI 2. Plan de masse des constructions à édifier au 1/200e
- PCMI 3. Plan en coupe du terrain et de la construction
- PCMI 4. Notice descriptive du projet
- PCMI 5. Plan des façades et toitures
- PCMI 6. Insertion graphique
- PCMI 7. Photographie dans environnement proche
- PCMI 8. Photographie dans environnement lointain
- 1 exemplaire du dossier de demande d'autorisation d'installation d'assainissement non collectif

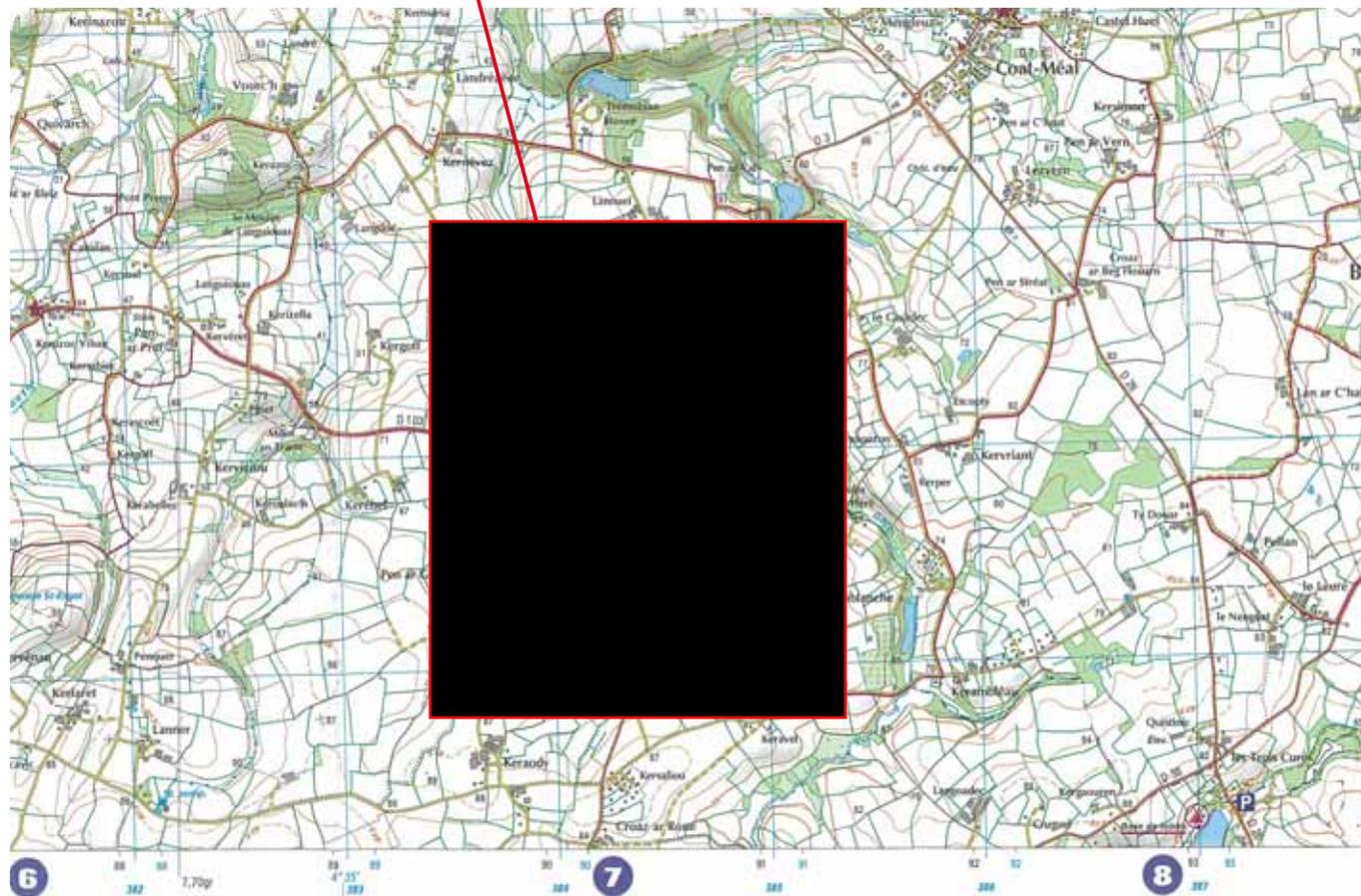


PCMI1. Plan de situation

26/06/2008

Echelle : 1/25 000e

Lieu du projet



PCMI3 : Coupe AA & BB - 1/100

26/06/2008

Coupe AA



Coupe BB



Situation du terrain



La parcelle est référencée ZD 363 et a fait l'objet d'un certificat d'urbanisme CU29 0760740001. Selon le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 10/10/2006, elle est en zone destinée à être urbanisée, secteur 1AUC.

Elle est située à une altitude évoluant entre 75 et 77.5 m, le terrain est quasiment plan avec une légère pente de l'ordre de 1% vers le Nord-Ouest.

Les limites du terrain sont matérialisées par des bornes au Nord et à l'Ouest, par un talus à l'Est et un mur provenant d'une ancienne construction au Sud.

Historique et paysage actuel

La parcelle accueillant le projet est issue de terres dédiées à l'agriculture. Elle est entourée d'une parcelle construite, en cul de sac à l'Est, d'un champ au Nord et d'une autre parcelle destinée à la construction à l'Ouest.

Les constructions alentour sont soit de type corps de ferme, soit de type bâtiment agricole (grange métal ou PVC) soit des maisons type bretonne en R+1, à toits deux pentes en ardoises. La densité des constructions est de moyenne à faible.

Architecture et matériaux envisagés

La construction envisagée est un projet à basse consommation énergétique, en ossature bois.

Elle sera en R+1 avec une toiture en étanchéité de couleur foncée (grise ou noire), de pente quasi plane, afin d'optimiser le coefficient de forme et limiter les déperditions de chaleur.

Le bardage sera en pin Douglas non traité et non peint, naturellement classe 3.

Les gouttières et tuyaux de descente seront en zinc naturel, au Nord.

Les vitrages, en bois/alu de couleur foncée (gris ou noir) sont

principalement en façade Sud, le mur Nord étant aveugle, afin de profiter au mieux des apports solaires passifs.

Les volets seront des stores extérieurs, soit en bois, soit en tissu de couleur claire.

L'isolant principal utilisé est la laine de bois, en épaisseur supérieure aux recommandations de la RT2005, la construction prévue sera ainsi très économe en chauffage. Un simple poêle à bois suffira en mode de chauffage.

Insertion dans le paysage

La maison sera surélevée par rapport au terrain naturel, selon les recommandations du géomètre ayant effectué l'étude de sol, afin de permettre un assainissement non collectif. Selon le COS, la hauteur entre le sol naturel et la gouttière sera < 6m et la SHON < 148.8m².

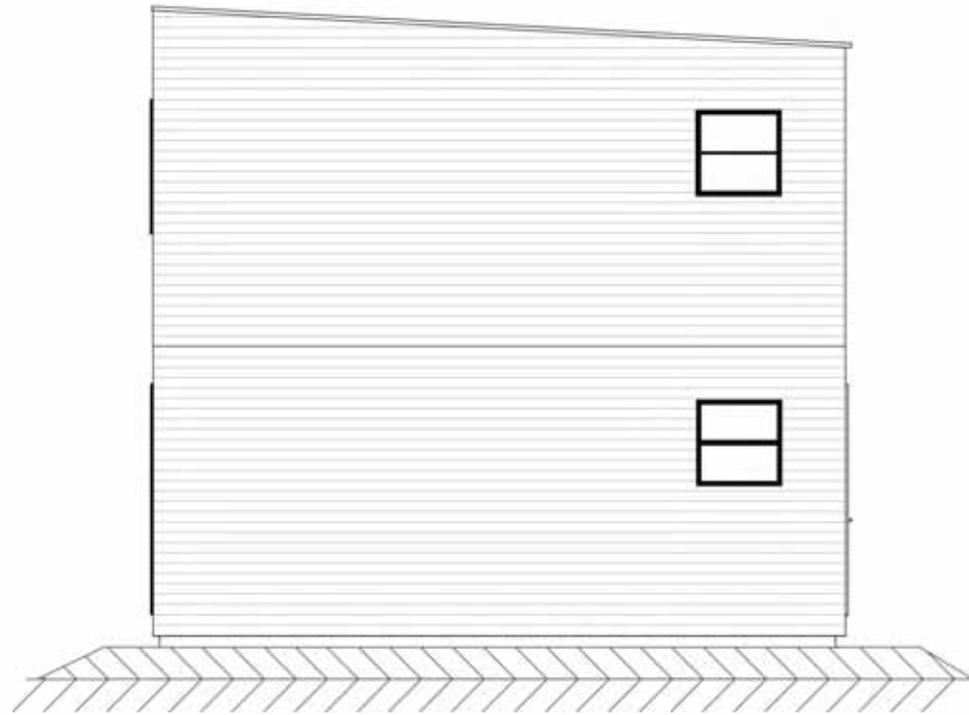
Une haie est envisagée pour délimiter le terrain au Nord, et des clôtures en bois pour le délimiter du terrain voisin à l'Ouest.

Plusieurs arbres de haute tige seront plantés conformément au plan de masse.

Les surfaces de stationnement seront réalisées en matériau stabilisé, le reste de la parcelle sera engazonné.

PCMI5 : Façade EST - 1/50

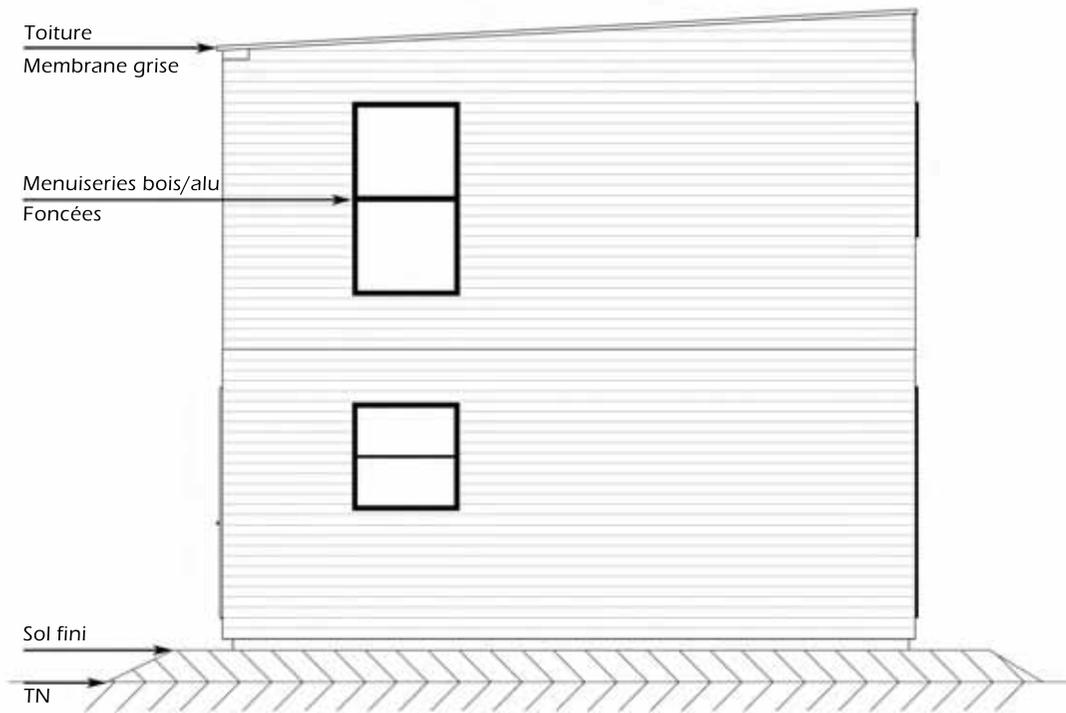
26/06/2008



PCMI5 : Façade NORD - 1/50

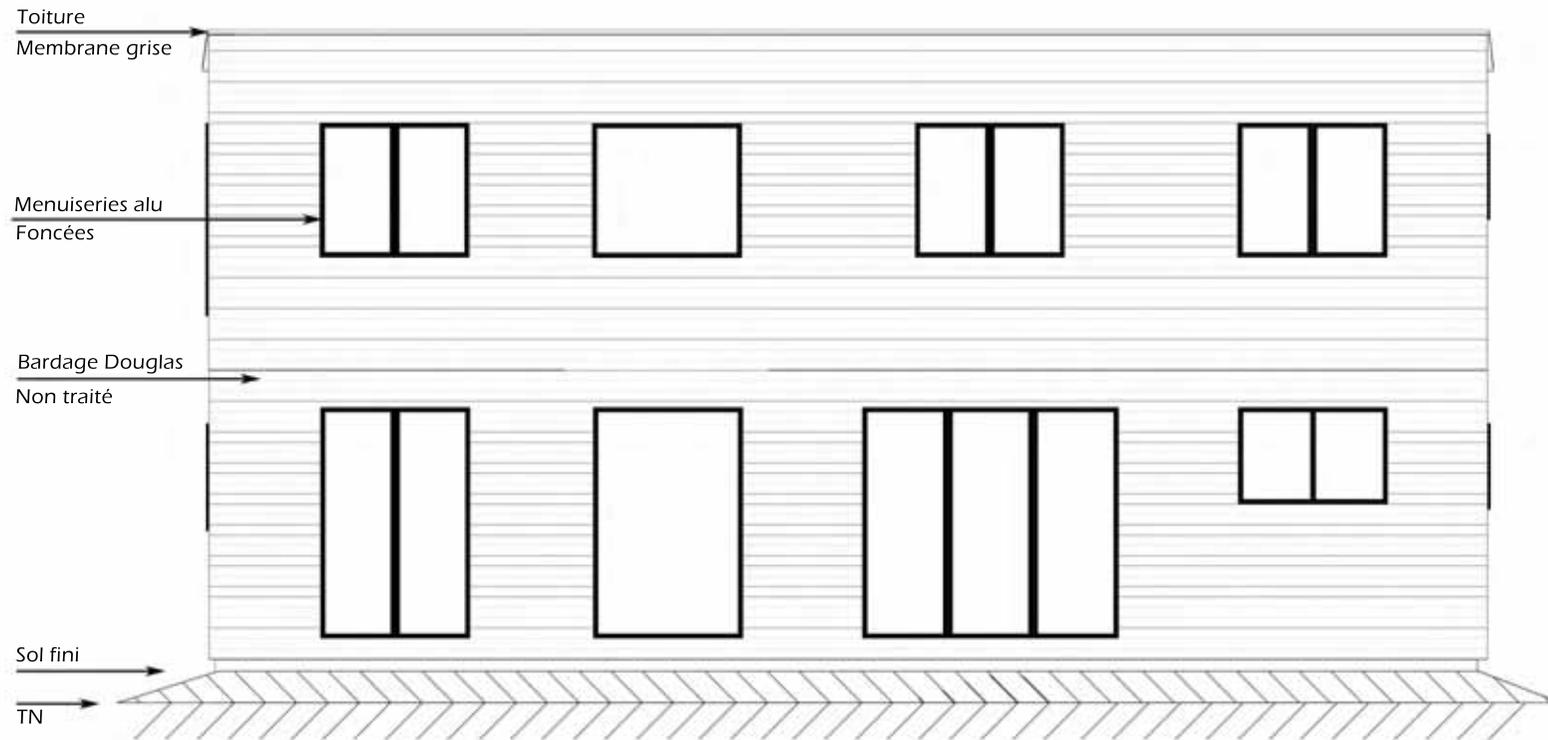
26/06/2008





PCMI5 : Façade SUD - 1/50

26/06/2008



Vue EST du terrain



Vue SUD du terrain



Prise de vue 1



Prise de vue 3



Prise de vue 2



Prise de vue 4



Prise de vue depuis la route



La construction est destinée à être détruite, ne restera que le mur limitrophe.
Le terrain est légèrement surélevé par rapport à la route.

Prise de vue en hauteur à l'entrée S-O

